

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Questionnaire auprès des Français du Royaume-Uni

ENSEMBLE ! Pour tous les français du Royaume-Uni

Mars 2026

1. Résumé

Ce rapport présente les résultats "bruts" du questionnaire adressé aux Français établis au Royaume-Uni. Il couvre quatre grandes thématiques : les services consulaires, l'éducation française, les mesures législatives récentes et les priorités de la communauté.

Principaux enseignements

- ▶ Le vote en ligne est le service le plus adopté (60,6 % d'utilisateurs), avec une notoriété exceptionnelle de 91,2 %.
- ▶ La protection des droits (settled status, santé, retraite, fiscalité) est classée priorité n°1 — la préoccupation la plus partagée.
- ▶ Plus de la moitié des répondants (53,9 %) ne connaît aucune institution représentative (Sénat, AN, AFE, Conseil consulaire).
- ▶ La réouverture du consulat d'Édimbourg et l'augmentation des tournées consulaires restent très peu connues (36,5 % et 24,6 %).
- ▶ Parmi les enfants en système anglais, 28 % ne suivent aucun cours de français.
- ▶ La plateforme Save You, dédiée aux victimes de violences conjugales, est inconnue de 95,4 % des répondants.

2. Profil des répondants

2.1 Genre

La participation est majoritairement féminine, avec 66,4 %, 32,0 % et 1,6 % des répondants ayant préféré ne pas préciser leur genre.

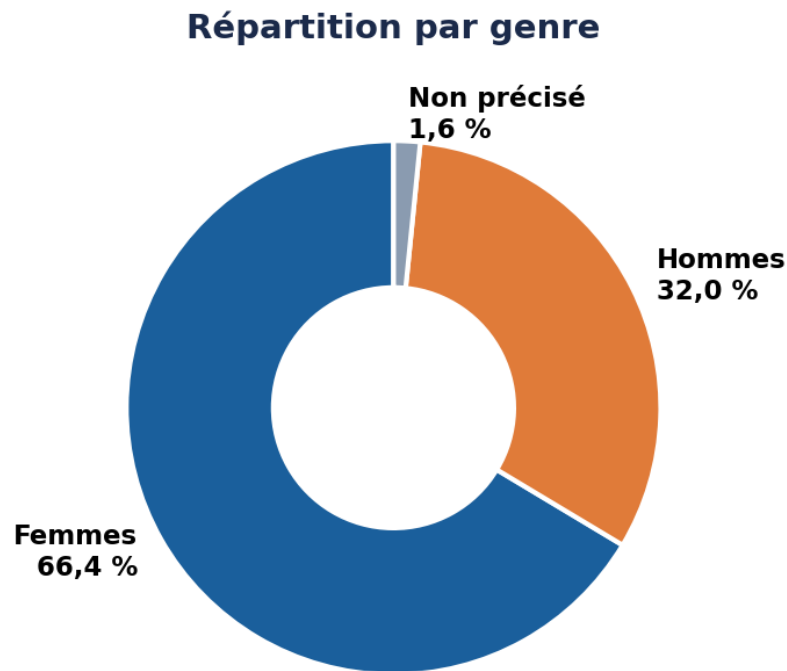


Figure 1 — Répartition par genre

2.2 Répartition par tranche d'âge

Le profil est très majoritairement senior : les 46–65 ans représentent près de la moitié de l'échantillon (49,8 %). Les moins de 35 ans sont peu représentés (7,7 %), ce qui suggère que le questionnaire a atteint davantage les Français établis de longue date que les nouvelles générations.

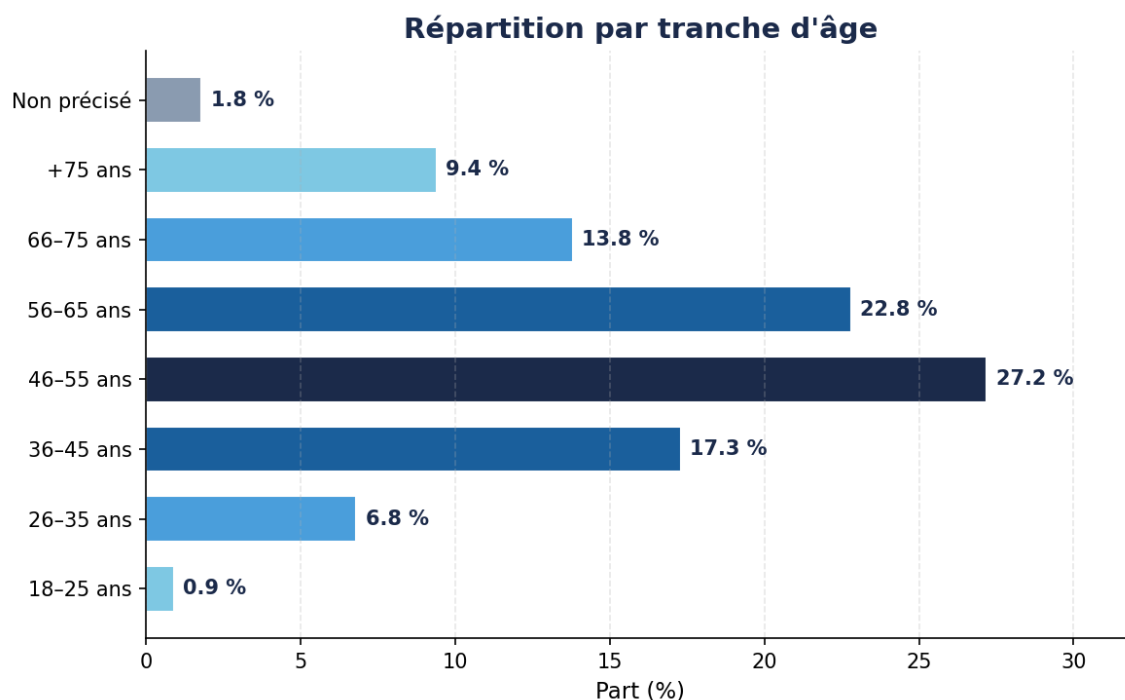
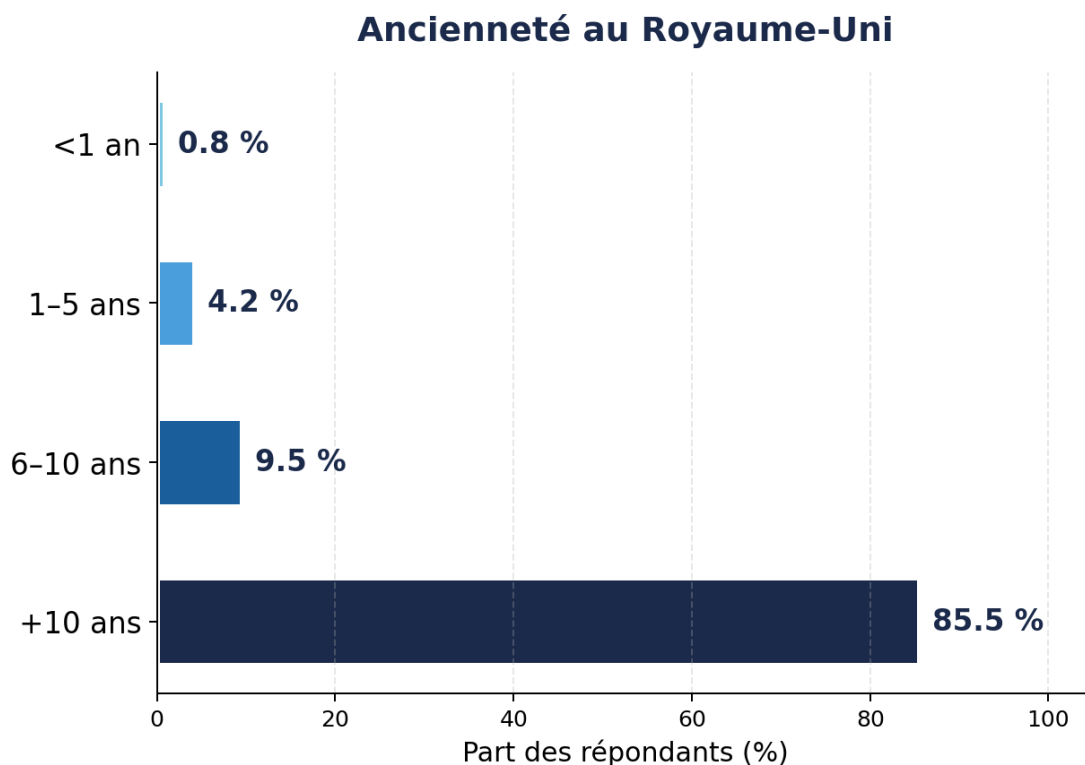


Figure 2 — Répartition par tranche d'âge

2.3 Ancienneté au Royaume-Uni

La grande majorité des répondants (85,5 %) résident au Royaume-Uni depuis plus de 10 ans. Cela traduit une population expatriée profondément ancrée, avec des enjeux à long terme en matière de droits, de retraite et d'intégration.



2.4 Double nationalité

29,7 % déclarent avoir acquis la nationalité britannique. Ce chiffre, significatif, reflète les conséquences durables du Brexit sur les choix de naturalisation des Français expatriés.

2.5 Répartition géographique (principales villes)

Bien que le consulat soit situé à Londres, les répondants sont dispersés sur l'ensemble du territoire britannique. Les principales villes représentées sont : Londres, Cambridge, Bristol, Manchester, Wandsworth, Birmingham, Oxford, Brighton, Hackney et Chiswick.

 La dispersion géographique souligne l'importance des tournées consulaires et des services en ligne pour les Français établis hors de Londres.

3. Services consulaires — Notoriété et usage

Les 13 services évalués se répartissent en deux catégories : les services numériques (vote, France Identité, pré-demande, FranceConnect, Royal Mail, etc.) et les mesures organisationnelles (horaires, tournées, consulat d'Édimbourg).

3.1 Services numériques — Taux d'usage

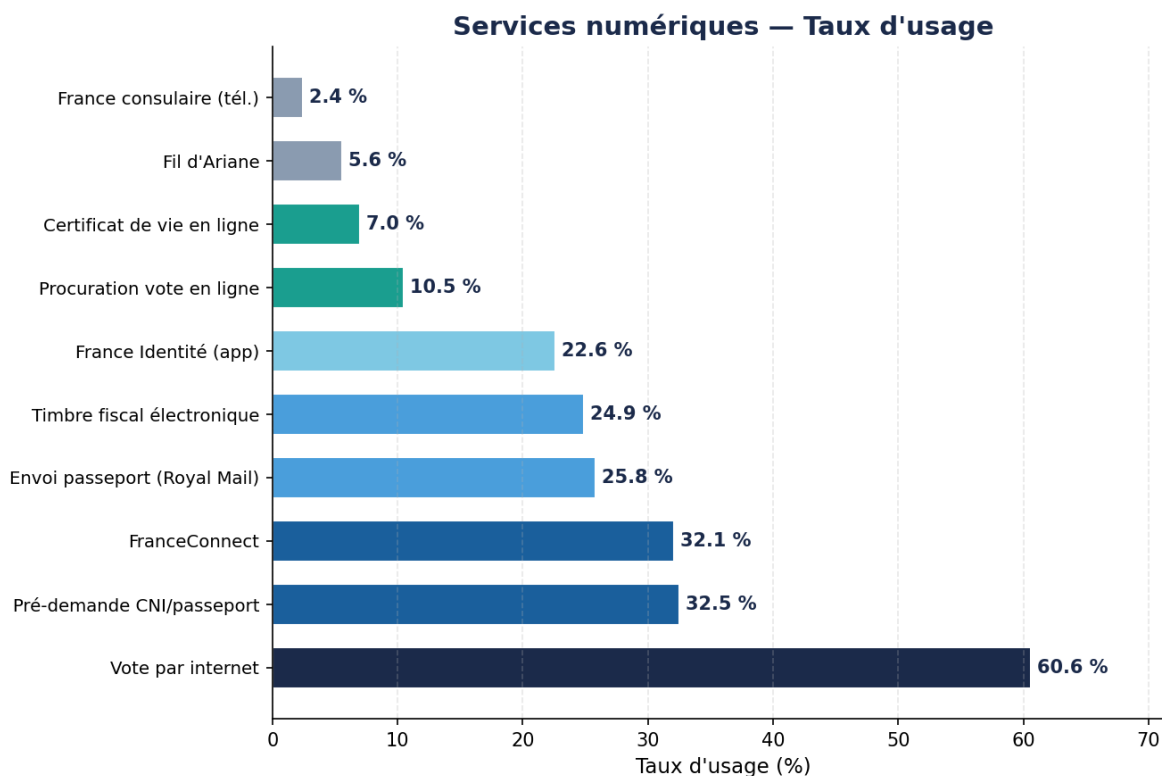


Figure 4 — Taux d'usage des services numériques

3.2 Notoriété et usage combinés

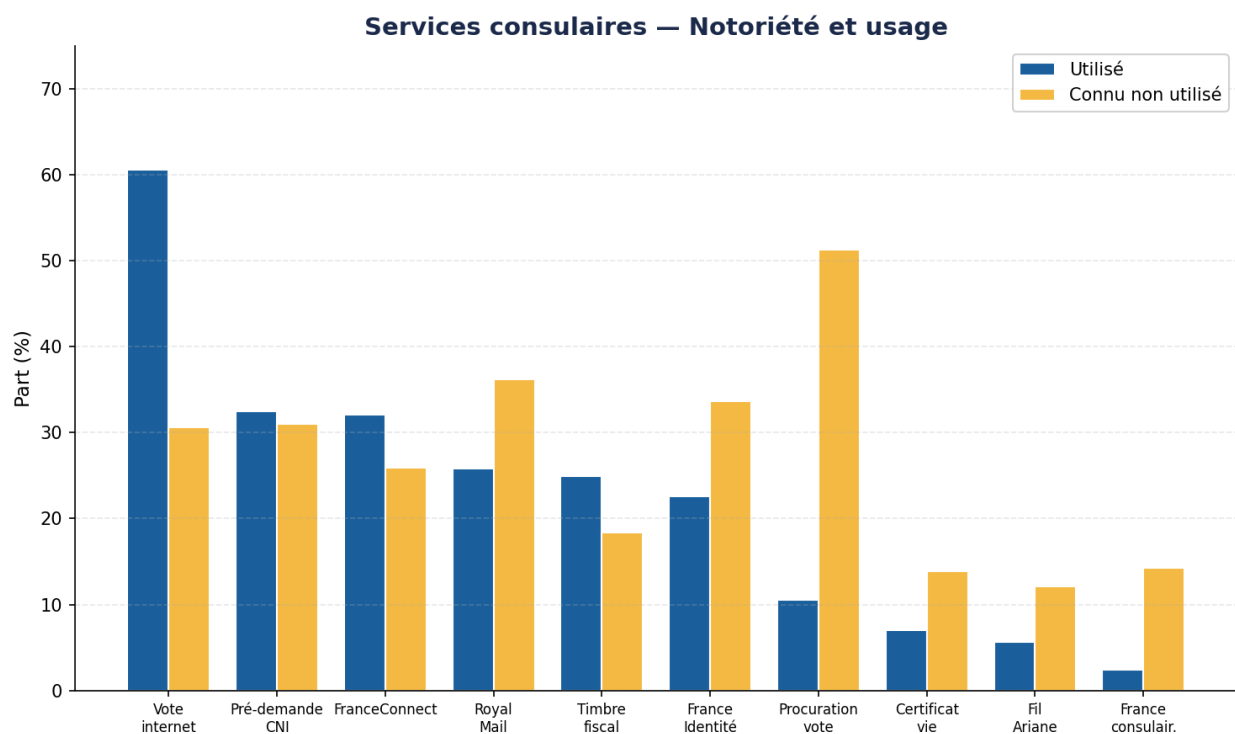


Figure 5 — Notoriété et usage des services consulaires

3.3 Mesures organisationnelles — Notoriété

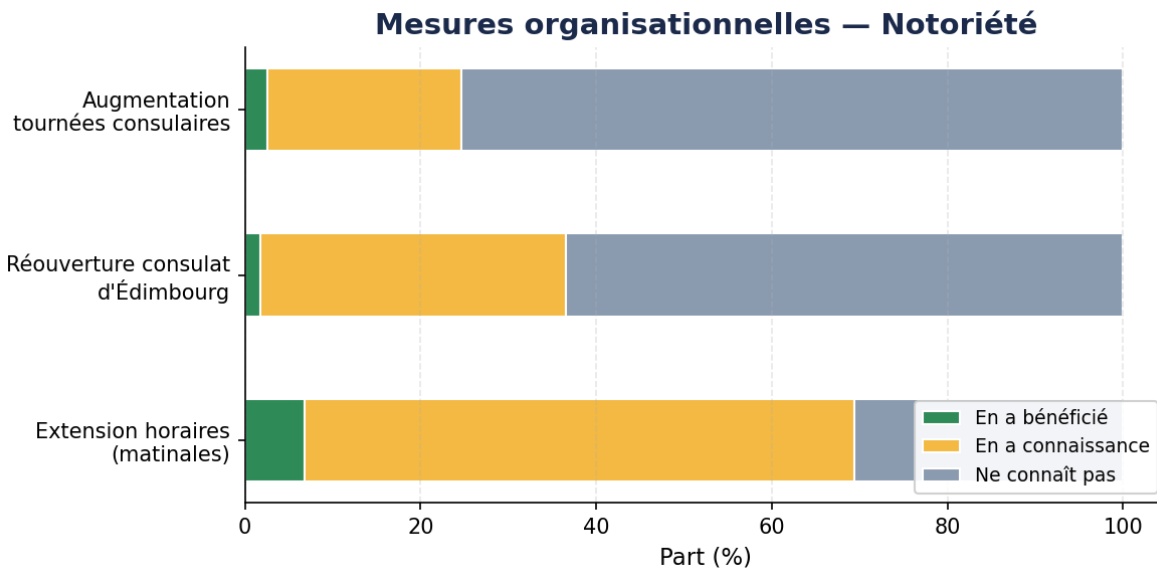


Figure 6 — Mesures organisationnelles

📌 Les tournées consulaires, pourtant essentielles pour les Français hors de Londres, restent très peu connues (24,6 % de notoriété seulement). Un effort de communication ciblé est nécessaire.

4. Éducation française au Royaume-Uni

4.1 Intérêt pour l'éducation française

39,4 % se déclarent intéressés par les questions d'éducation française ou francophone au Royaume-Uni. Parmi eux : 38,0 % ont des enfants scolarisés au RU, 9,8 % n'ont pas d'enfants / non concernés, 9,7 % ont des enfants non scolarisés au RU, et 5,3 % ont des petits-enfants scolarisés.

4.2 Système scolaire fréquenté

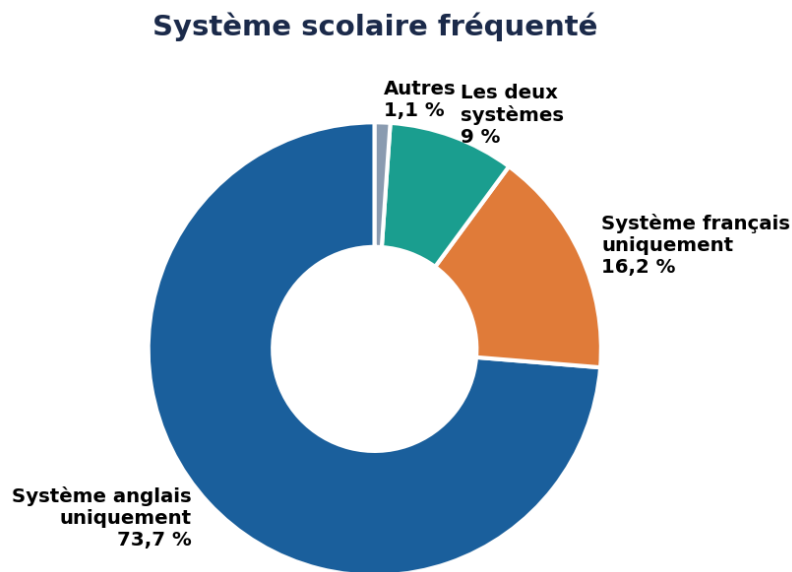


Figure 7 — Système scolaire fréquenté

4.3 Cours de français pour enfants en système anglais

Parmi les familles dont les enfants sont scolarisés dans le système anglais, 28 % n'ont accès à aucun cours de français. La majorité s'appuie sur l'enseignement au sein de l'établissement scolaire ou les écoles FLAM.

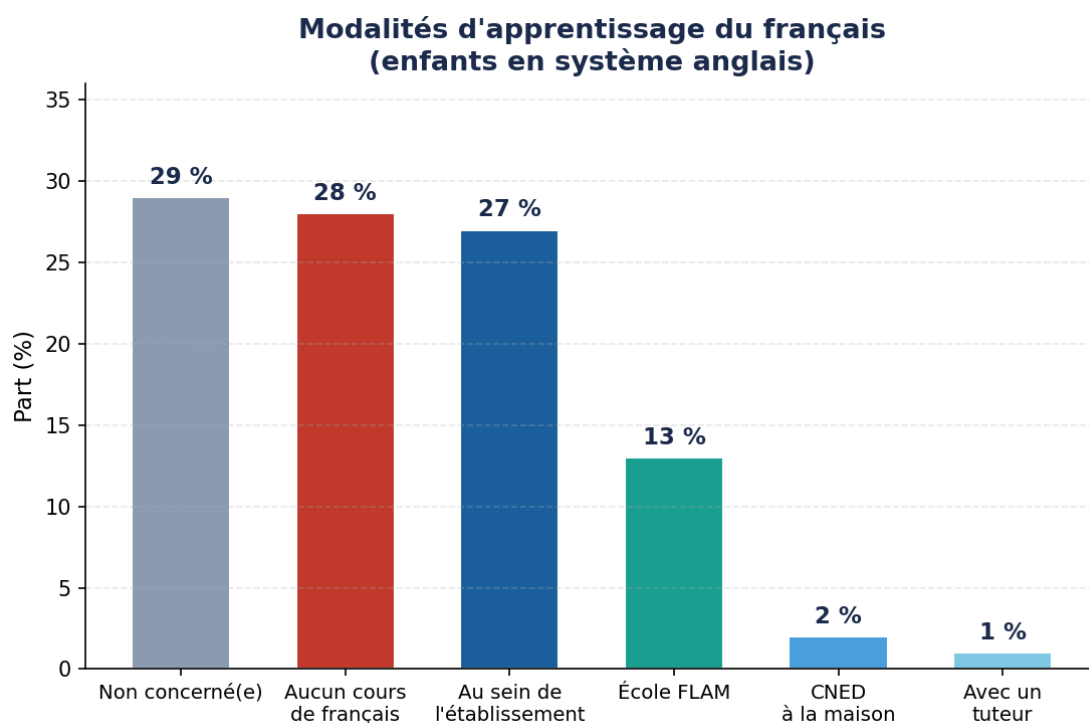


Figure 8 — Modalités d'apprentissage du français

4.4 Connaissance des bourses scolaires

La procédure d'accès aux bourses scolaires est peu connue : seuls 26,0 % des familles concernées la connaissent. L'élargissement récent des critères aux élèves en situation de handicap (AESH) est encore moins diffusé : seulement 13,9 % des familles concernées en sont informées.

5. Mesures législatives — Notoriété

Trois mesures portées par les élus consulaires et parlementaires ont été soumises à l'appréciation des répondants.

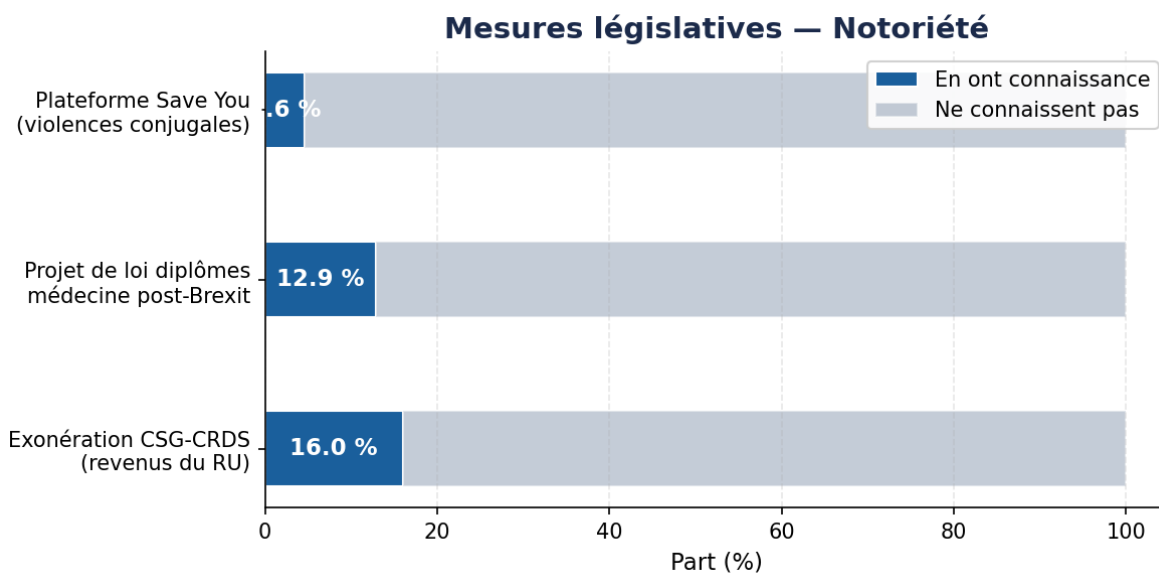


Figure 9 — Notoriété des mesures législatives

📌 Ces chiffres révèlent un déficit de communication important sur des mesures pourtant significatives. La plateforme Save You, en particulier, est quasi inconnue malgré son importance pour les victimes de violences intrafamiliales.

6. Priorités de la communauté française

Les répondants ont classé 7 priorités par ordre d'importance (1 = priorité maximale, 7 = priorité minimale). Le tableau ci-dessous présente le nombre de fois où chaque priorité a été classée en première position, ainsi que le rang moyen.

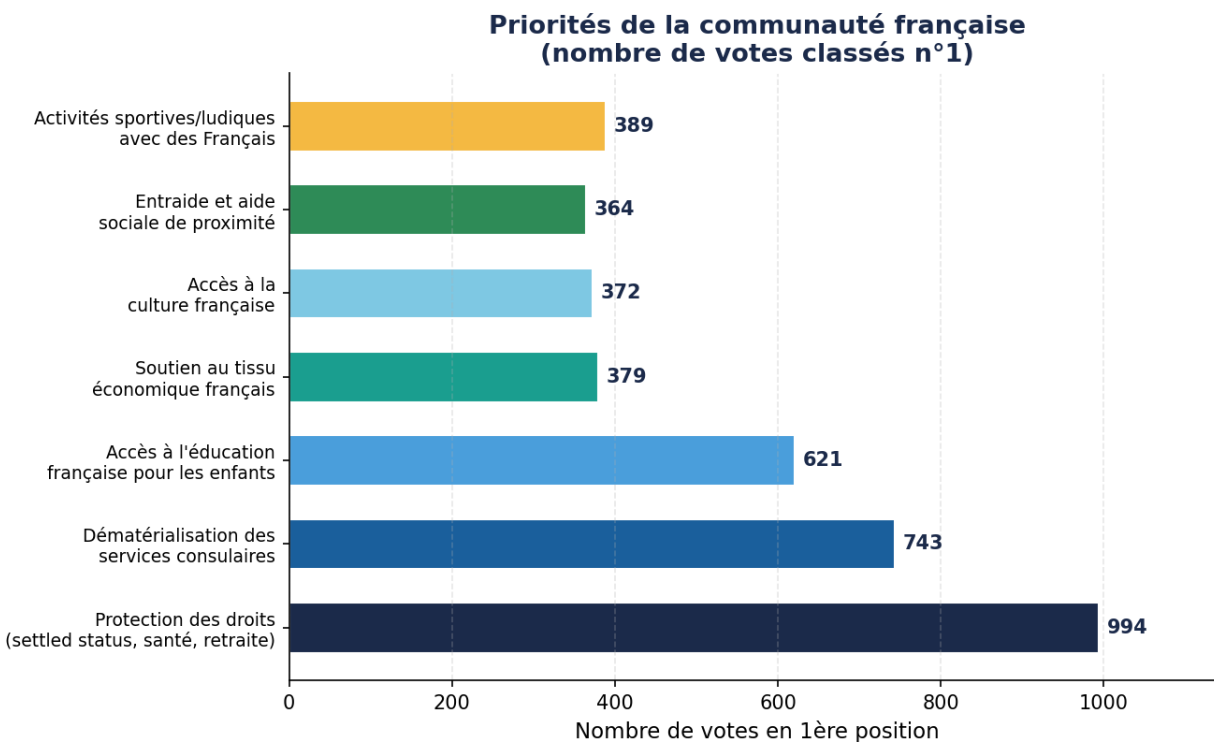


Figure 10 — Priorités de la communauté (votes classés n°1)

🏆 **Protection des droits — 994 votes n°1** 🏆 **Dématérialisation — 743 votes n°1** 🏆 **Éducation française — 621 votes n°1**

📌 La protection des droits est la priorité absolue, notamment du fait du Brexit et de l'incertitude sur les droits des résidents français. La dématérialisation arrive en deuxième position, confirmant l'appétence pour des services en ligne plus accessibles.

7. Notoriété des institutions représentatives

Les répondants ont indiqué les institutions représentatives qu'ils connaissent. Un répondant pouvait cocher plusieurs réponses.

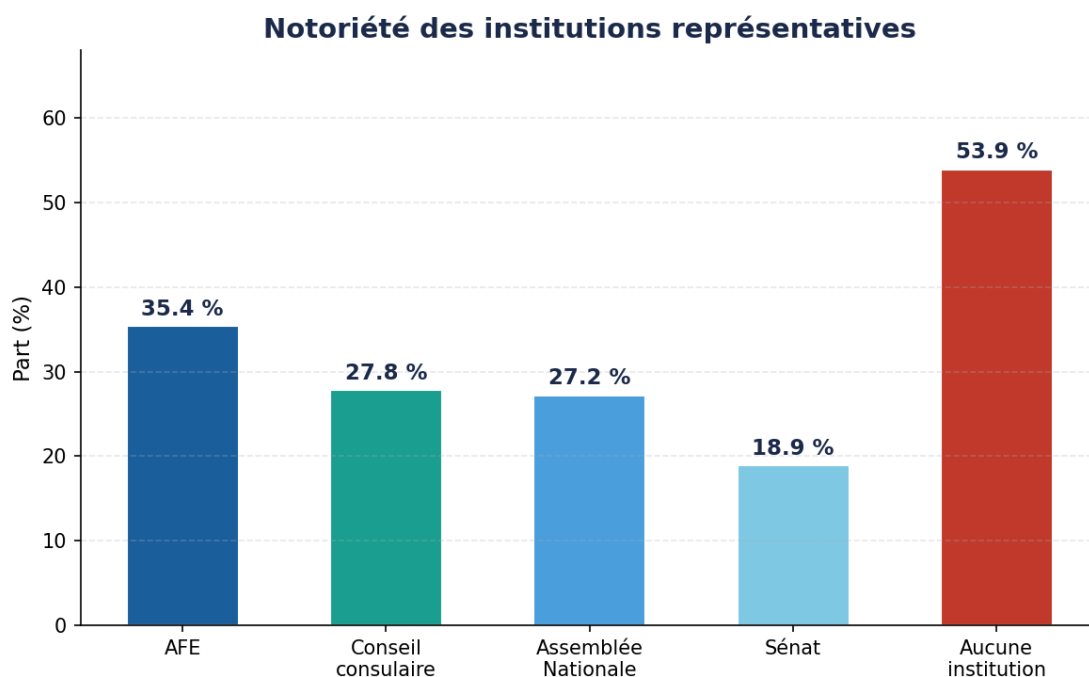


Figure 11 — Notoriété des institutions représentatives

📌 Ce résultat est particulièrement préoccupant : 53,9 % des répondants ne connaissent aucune institution représentant les Français de l'étranger. L'AFE est la mieux connue, devant le Conseil consulaire.